



Mon master

Nouveautés campagne 2024

CFVU 23 janvier 2024

Sommaire

1. Actualité de Mon master

Calendrier établissement

Calendrier étudiant

2. Nouveautés Mon Master

dossier candidat

phase complémentaire

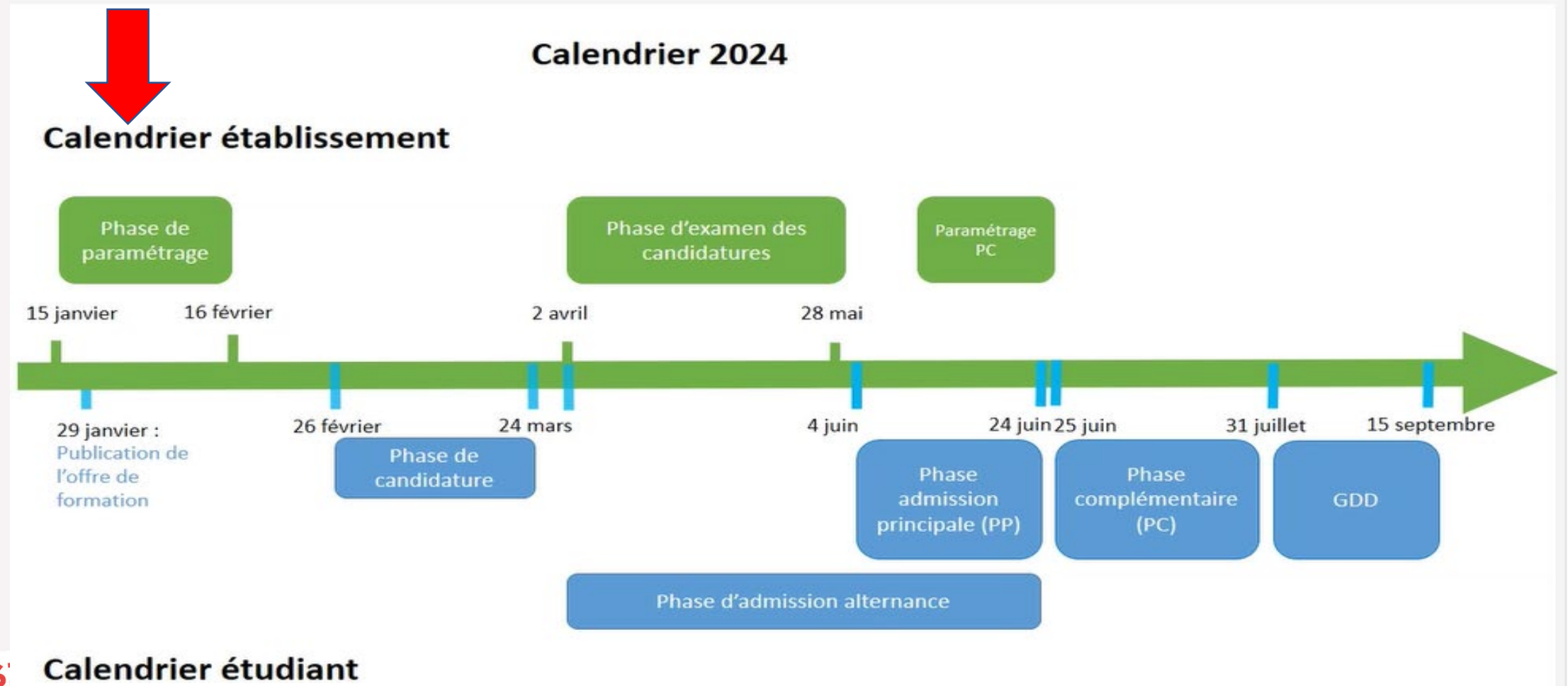
alternance

paramétrage établissement

Maintien : périmètre formation et candidat - pièces constitutives (exception questionnaire)

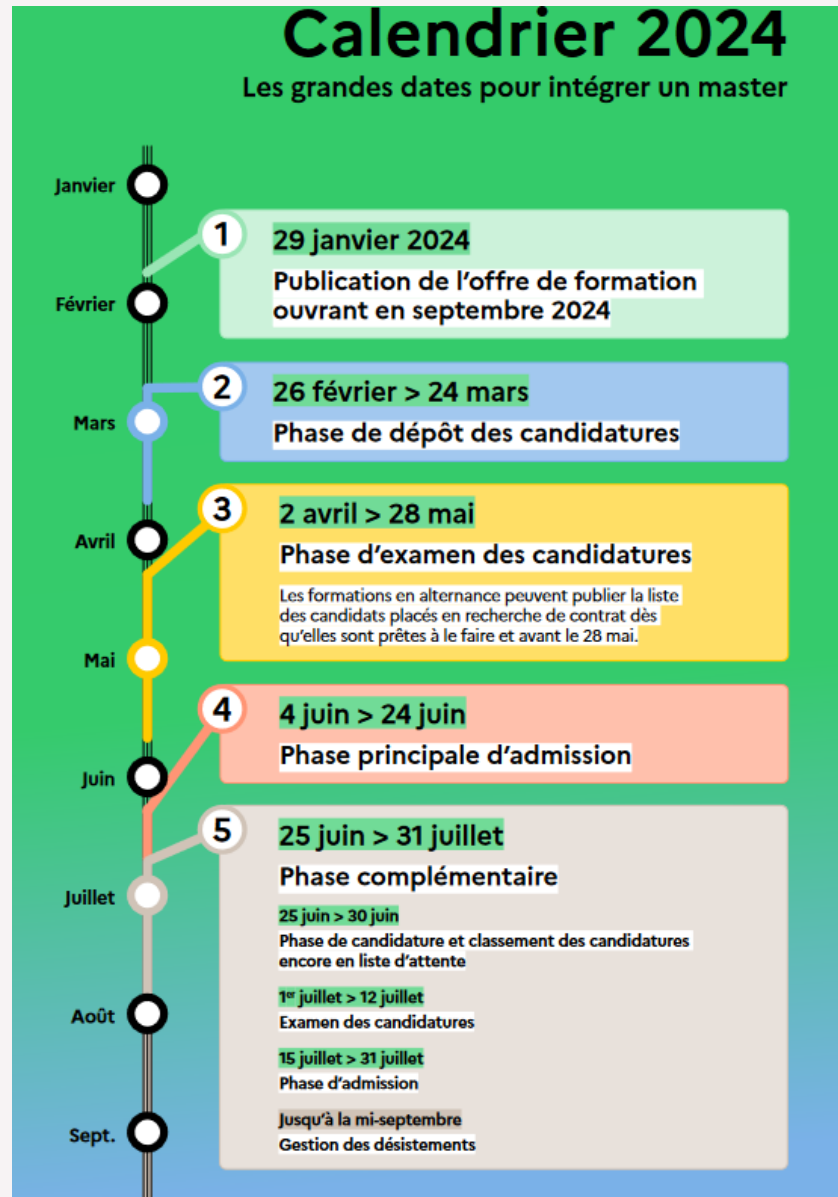
1. Actualité de Mon master

Calendrier général



1. Actualité de Mon master

Calendrier étudiant



2.Nouveautés de Mon master

Nouveautés campagne 2024

Nouveautés Dossier Candidats

Nouvelle question : « avez-vous le statut de réfugié ? » (rubrique « mes informations personnelles »)

Nouvelle rubrique dans « Mon dossier candidat » : Mes engagements

Obligation pour le candidat de déclarer au moins une année de cursus post-bac

Nouvelle rubrique « Aménagement d'études »

Contrôle lors de la saisie du lieu de résidence et de la nationalité, pour indiquer au candidat s'il relève de la procédure *Etudes en France*

Affichage d'une frise stylisée de l'enchaînement des phases de la procédure

2.Nouveautés de Mon master

Nouveautés campagne 2024

Nouveautés Dossier Candidats

Tableau de bord contenant des messages informatifs et des alertes selon la phase en cours (candidature à confirmer, à compléter, bientôt la fin de la phase...)

Relance des candidats par mail et sms pour leur rappeler de confirmer leurs candidatures

Modification de l'ergonomie d'enregistrement/confirmation des candidatures

Modification de l'ergonomie page « mes candidatures » et « mes candidatures en alternance » (ex : filtre pour n'afficher que les candidatures présentant une action à effectuer)

Affichage de l'historique de la candidature

Modification de la fonctionnalité de démission : le candidat devra sélectionner un motif et confirmer qu'il souhaite réellement démissionner (pour éviter les erreurs)

2. Nouveautés de Mon master

Nouveautés campagne 2024

- Mise en place d'une phase complémentaire
- Modification du fonctionnement de l'alternance
- Possibilité de recruter via la plateforme pour les formations conduisant à un DNM délivré par un jury rectoral

Phase complémentaire

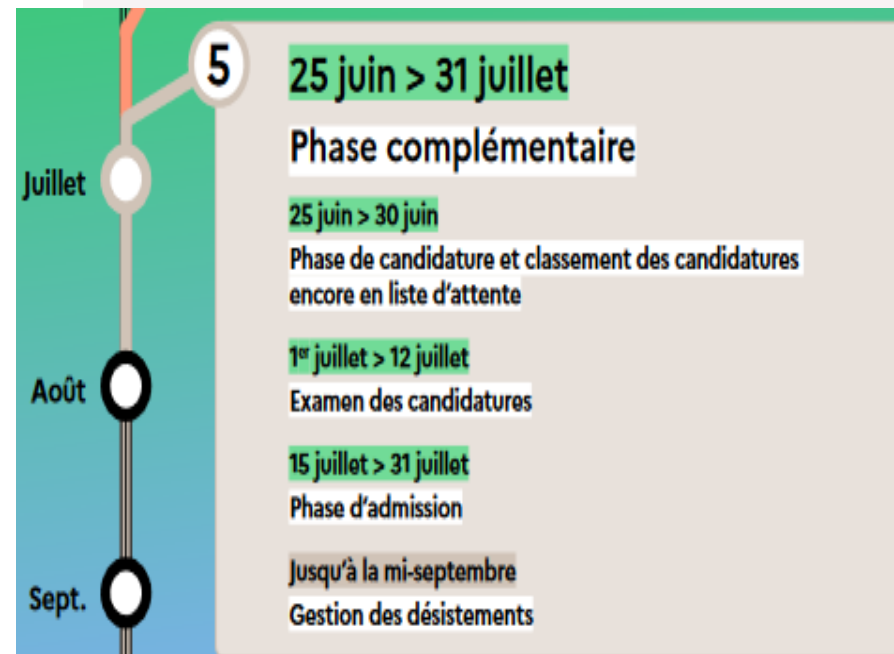
Candidats qui ne bénéficient d'aucune proposition d'admission acceptée définitivement au terme de la phase principale d'admission (limitation à 10 vœux dans des mentions hors alternance et 10 dans des mentions en alternance)

Formations dont les capacités d'accueil offertes sur la plateforme sont inférieures ou égales à quarante, dès lors qu'elles disposent d'au moins cinq places vacantes au terme de la phase principale d'admission

Formations dont les capacités d'accueil offertes sur la plateforme sont supérieures à quarante, dès lors qu'elles disposent d'au moins 10 % de places vacantes au terme de la phase principale d'admission

Autres formations, au choix de l'établissement

Paramètres offre AAA 2024



- Aucune proposition définitive à l'issue phase principale
- Refus pour dossier irrecevable administrativement
- Aucune candidature via MM

2.Nouveautés de Mon master

Nouveautés campagne 2024

Mise en place d'une phase complémentaire

Modification du fonctionnement de l'alternance

Possibilité pour les formations délivrant un diplôme national de master sous jury rectoral de recruter par la plateforme

Alternance

Principe « premier arrivé, premier servi » (similaire au système Parcoursup) : après le dépôt du classement (conduisant à la transmission des placements en recherche de contrat), les candidats devront verser sur la plateforme un contrat qui sera validé par l'établissement dans le respect de l'ordre d'arrivée des contrats.

La validation du contrat permet la transformation du placement en recherche de contrat en proposition d'admission, qui pourra alors être acceptée (provisoirement ou définitivement) ou refusée par le candidat

2.Nouveautés de Mon master

Nouveautés campagne 2024

Nouveautés établissements

Profil super administrateur : périmètre de responsabilité étendu à l'ensemble des formations candidatables

Profil administrateur : périmètre de responsabilité potentiellement restreint à certaines formations candidatables

Le paramétrage du périmètre de responsabilité peut se faire au niveau du parcours et non plus seulement de la mention

Export par lot de tous les dossiers des candidats à une même formation candidatable (bouton téléchargement)

Suppression du type « questionnaire ». Pendant la phase de paramétrage des formations candidatables, les établissements ne pourront plus téléverser des questionnaires à destination des candidats (fichier à télécharger puis à compléter et à téléverser par le candidat). Mais possibilité de créer des formulaires dont les informations figureront dans le fichier Excel de candidatures.

A venir

Etablissement :

- Réunion établissement vendredi 26 janvier 2024
- Définition et collecte des pièces constitutives du dossier de candidature
- Paramétrage des Offres Candidatables -> 16 février 2024
- Vote des pièces et OC CFVU du 16 février 2024
- Communication phase admission -> 26 février 2024

Ministère:

- > publication des arrêtés et décrets MM 2024
- > Webinaire et informations sur la phase d'examens des candidatures